

## NOMAD COVOITURAGE

**NOMAD**  
COVOITURAGE

### CONDUCTEURS 2€ REMBOURSÉS

Vous êtes remboursés d'au moins 2€ par trajet jusqu'à 20 km, puis 0,10€ par kilomètre parcouru à partir du 21<sup>e</sup> km

### PASSAGERS 1€ PAR TRAJET

Vous payez 1€ par trajet dans la limite de 25 km, puis 0,10€ par kilomètre au-delà de 25 km. Et c'est gratuit si vous avez un abonnement Tempo.

### Contact

**Blandine THEOPHILE**  
Analyste de données  
02 35 52 31 02  
blandine.theophile@normandie.fr

### Éléments clés

- ✓ Marché subséquent signé avec Karos via un accord-cadre conclu avec la CATP pour une durée de deux ans
- ✓ + de 1800 covoiturations réalisés en une année (septembre 2019 à septembre 2020)

La Région Normandie a testé en 2019, l'application KAROS, solution de covoiturage du quotidien, sur le territoire de la communauté de communes Roumois Seine. Après cette expérimentation, la Région confirme que le covoiturage concourt à la construction de l'offre de transport régionale qui prend forme depuis décembre 2019 avec le réseau Nomad (train TER et Intercités, autocars interurbains, à la demande et scolaires). Le covoiturage apporte une solution complémentaire à cette offre multimodale et permet à la Région d'accompagner là où l'offre de transports en commun ne peut être étoffée et incite à la réduction de l'autosolisme.

### Lancement de Nomad Covoiturage

Le service Nomad Covoiturage est opérationnel depuis le 22 janvier 2020 avec l'outil KAROS, dans un premier temps sur une portion du territoire normand. La sélection porte sur des communautés de communes localisées entre les aires urbaines de Caen, Rouen et Le Havre, là où sont concentrés les flux de mobilité en voiture.

Les territoires sont Normandie Pays d'Auge, Côte Fleurie, Honfleur Beuzeville, Pont Audemer Val de Risle, Roumois Seine, Val ès Dunes, Pays du Neubourg, Lieuvin Pays d'Auge, Terre d'Auge, Pays de Falaise, Intercommunalité de Bernay et Campagne de Caux, soit environ 337 000 habitants.



Des tarifs avantageux pour les passagers et une rémunération attractive pour les covoitureurs. Le covoiturage est une offre complémentaire à l'offre multimodale et permet d'accompagner là où l'offre de transports en commun ne peut être étoffée.

### Et pour les prochaines années ?

Dans un contexte où la loi LOM offre la possibilité aux EPCI d'exercer ou non des compétences en matière de service de mobilité de proximité (dont les aires de covoiturage), la Région doit attendre mars 2021 pour connaître exactement le périmètre de sa future intervention en matière de covoiturage. En tant qu'AOM locale par substitution, la Région pourra intervenir pour développer des solutions de covoiturage sur les territoires ne relevant d'aucune AOM.

Pour suivre l'actualité de Nomad Covoiturage : <https://www.normandie.fr/nomad-covoiturage>

La Région et l'Europe investissent dans les zones rurales